

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 157

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Tuaiva et M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l’alinéa 9, supprimer les mots :

« , issus d’entreprises de moins de onze salariés ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 13, supprimer les mots :

« d’entreprises de moins de onze salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à tenir compte de la difficulté de désigner des représentants de salariés issus des entreprises de moins de 11 salariés au sein des CPRIA.